

ASSOCIATION CELLULE ECONOMIQUE DE BRETAGNE

7, Boulevard SOLFERINO

35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Cabinet Claude BATON

Commissaire aux comptes
Compagnie régionale de RENNES

8 RUE DE BELLE ILE

35760 SAINT GREGOIRE

E-mail : cab.cbaton@orange-business.fr

Tél : 02 99 23 44 77

Aux membres du Comité Directeur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Comité Directeur, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CELLULE ECONOMIQUE DE BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Comité Directeur

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté et dans les autres documents adressés aux membres du Comité Directeur sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

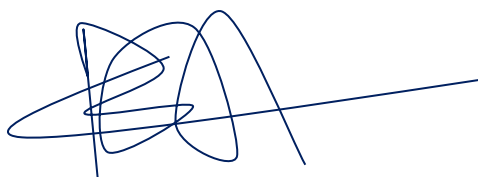
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Grégoire, le 29 mai 2019

Claude BATON
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' and 'B' followed by a long horizontal line.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	13 266	13 266		1 859	1 859	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	59 430	47 589	11 841	12 448	607	4.87
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	72 695	60 855	11 841	14 307	2 466	17.24
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	239 935		239 935	250 184	10 249	4.10
	Autres créances	893		893	910	17	1.89
	Valeurs mobilières de placement	197 663		197 663	197 663		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	164 089		164 089	164 320	231	0.14
	Charges constatées d'avance (3)	7 860		7 860	3 384	4 476	132.28
	Total III	610 439		610 439	616 460	6 021	0.98
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		683 135	60 855	622 280	630 767	8 487	1.35

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	225 559	219 927	5 631	2.56
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	96 076	96 076		
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 700	5 631	2 931	52.06
	Autres fonds associatifs				
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	324 335	321 635	2 700	0.84
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques	35 109	18 842	16 267	86.33
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	35 109	18 842	16 267	86.33
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 245	19 299	24 947	129.27
	Dettes fiscales et sociales	84 052	107 992	23 940	22.17
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 002	703	6 300	896.75
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	127 537	162 297	34 760	21.42
	Total IV	262 837	290 290	27 453	9.46
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		622 280	630 767	8 487	1.35

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

135 300 127 993

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAS CAFEX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	518 496		534 328		15 832	2.96
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	37 900		40 017		2 117	5.29
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	893		25 099		24 206	96.44
Collectes						
Cotisations	103 186		78 438		24 748	31.55
Autres produits	2				2	
Total I	660 476		677 881		17 405	2.57
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	182 675		183 079		403	0.22
Impôts, taxes et versements assimilés	13 942		17 396		3 454	19.86
Salaires et traitements	284 007		312 667		28 660	9.17
Charges sociales	152 975		157 749		4 773	3.03
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 227		5 943		2 283	38.42
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	16 267				16 267	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	3		92		89	96.62
Total II	658 097		676 926		18 830	2.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 379		955		1 424	149.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	563	20	543	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		809	809	100.00
Total V	563	829	266	32.07
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	563	829	266	32.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 943	1 784	1 158	64.92
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	243	3 337	3 580	107.28
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	243	3 337	3 580	107.28
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		510	510	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		510	510	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	243	3 847	4 090	106.32
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	660 797	682 047	21 251	3.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	658 097	676 416	18 320	2.71
Solde intermédiaire	2 700	5 631	2 931	52.06
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	2 700	5 631	2 931	52.06

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 622 280.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 660 476.18 Euros et dégageant un excédent de 2 699.81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le règlement CRC 99.01 relatif aux associations est également appliqué.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Certaines subventions sont comptabilisées dans les prestations de services, les subventions à recevoir sont également intégrées dans le poste "créances clients".

Les fonds dédiés sur les actions ne sont pas utilisés pour les subventions obtenues. La séparation des exercices est réalisée grâce au poste "produits constatés d'avance".

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	13 607		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	58 093		5 761
TOTAL	58 093		5 761
TOTAL GENERAL	71 700		5 761

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		342	13 266	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 424	59 430	
TOTAL		4 424	59 430	
TOTAL GENERAL		4 766	72 695	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 748	1 859	342	13 266
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 645	6 367	4 424	47 589
TOTAL	45 645	6 367	4 424	47 589
TOTAL GENERAL	57 394	8 227	4 766	60 855

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 859				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 367				
TOTAL	6 367				
TOTAL GENERAL	8 227				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	219 927		5 631		225 559
Réserves :					
Autres réserves	96 076				96 076
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 631	5 631		2 700	2 700
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	321 635	5 631	5 631	2 700	324 335

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	18 842	16 267			35 109
TOTAL	18 842	16 267			35 109
TOTAL GENERAL	18 842	16 267			35 109
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 267			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	239 935	239 935	
Débiteurs divers	893	893	
Charges constatées d'avance	7 860	7 860	
TOTAL	248 688	248 688	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	44 245	44 245		
Personnel et comptes rattachés	3 956	3 956		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 258	71 258		
Autres impôts taxes et assimilés	8 838	8 838		
Autres dettes	7 002	7 002		
Produits constatés d'avance	127 537	127 537		
TOTAL	262 837	262 837		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Différence d'évaluation sur titres

Eléments	Evaluation au bilan	Prix du marché
RELEVÉ PORTEFEUILLE BTP BANQUE	197 663	230 273

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	149 160
Autres créances	893
Total	150 053

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 805
Dettes fiscales et sociales	14 820
Autres dettes	6 393
Total	35 018

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 860
Total	7 860
Produits constatés d'avance	Montant
Produits financiers	127 537
Total	127 537

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés au trois plus hautes cadres bénévoles ou salariés n'est pas communiqué compte tenu du fait qu'une seule personne est concernée.
Aucune information individuelle n'est donnée.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	5
Total	8

Valorisation des contributions volontaires

L'association bénéficie :
- de la mise à disposition gratuite de locaux de la part de la FRB

Cette mise à disposition est évaluée et comptabilisée en charges et en produits pour la somme de 37900€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 124 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 124 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société a souscrit un contrat d'assurance auprès de SMAVIE BTP pour couvrir le risque d'I.D.R..

Le fonds atteint 16 705 € au 31/12/18.

La provision pour Indemnité de Départ à la Retraite est donc imputée du montant de ce fonds.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	48 271
35 à 44 ans	21 à 30 ans	3 543
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		51 814

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite volontaire à l'âge de 62 ans
- taux de charges sociales et fiscales de 54%
- taux d'actualisation de 1.5%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		35 109	35 109